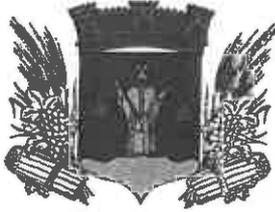


DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-37

OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE 2018 - HORAIRES

RAPPORTEUR : Madame Roselyne MILELLI, adjointe aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU la délibération du conseil municipal n°2018-02-18 du 22 février approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de la rentrée 2018.

CONSIDERANT la nécessité de préciser les horaires de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS la commission affaires scolaires, jeunesse et associations réunie le 23 avril 2018,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER dans le cadre du retour à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour l'école maternelle La Cardelina et l'école élémentaire Jean Moulin à partir de la rentrée scolaire 2018, les horaires journaliers suivants : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30.

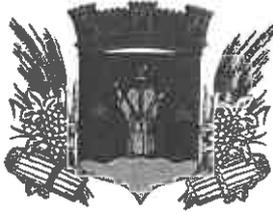
RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-38

OBJET : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

RAPPORTEUR : Madame Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU la délibération n°2015-05-42 du 28 mai 2015 fixant les tarifs des services périscolaires,

VU la décision n°2011-07-15 fixant les tarifs des études surveillées,

CONSIDERANT que quelques familles ne respectent pas la procédure d'inscription aux services périscolaires et notamment au temps d'accueil de la restauration scolaire et que cela peut être source de gaspillage,

Il est proposé de facturer le temps d'accueil de la restauration scolaire au coût de revient d'un repas (hors charges d'investissement : bâtiment, équipement), c'est-à-dire 6 €, lorsque la procédure d'inscription n'est pas respectée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS la commission affaires scolaires, jeunesse et associations réunie le 23 avril 2018,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de facturer 6 € le temps d'accueil de la restauration scolaire lorsque la procédure d'inscription mentionnée dans le règlement intérieur du service n'est pas respectée.

APPLIQUER le tarif actuel de 1 € à tous les élèves bénéficiant du service des études surveillées.

DIRE que cette délibération s'appliquera à partir du 14 mai 2018.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-39

OBJET : *ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS RELATIFS AUX SERVICES PERISCOLAIRES (GARDERIE, RESTAURATION, ETUDE SURVEILLÉE), ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS*

RAPPORTEUR : Madame Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les règlements des services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, des études surveillées et de l'accueil de loisirs approuvés par la délibération du Conseil municipal n°2017-05-44 du 11 mai 2017,

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Les modalités d'inscription et le fonctionnement des services de garderie, de restauration scolaire, et des études surveillées, imposent de faire approuver pour l'école maternelle La Cardelina et l'école élémentaire Jean Moulin un règlement intérieur actualisé par le Conseil municipal. De même, il est proposé d'adopter les règlements actualisés de l'accueil de loisirs.

Les modifications ont trait essentiellement au retour de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS la commission affaires scolaires, jeunesse et associations réunie le 23 avril 2018,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER pour les écoles maternelle et élémentaire les règlements relatifs aux modalités d'inscription et le fonctionnement des services de garderie, de restauration scolaire, et des études surveillées.

APPROUVER les règlements des accueils de loisirs sans hébergement.

DIRE que ces règlements s'appliqueront à partir du 20 août 2018.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-40

OBJET : *MOTION VISANT LA SUSPENSION DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY SUR LA COMMUNE*

RAPPORTEUR : Monsieur Rémy COUSTON, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable.

VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité qui a prévu que les Etats membres veillent à la mise en place de systèmes dits « intelligents » favorisant la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité.

VU le décret du 31 août 2010 pris en application de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, qui a rendu obligatoire la mise en œuvre des compteurs de type « Linky » dans toute la France avec un calendrier rapide de déploiement prévoyant que 35 millions de foyers seraient équipés d'ici à 2021.

Le déploiement accéléré de ces compteurs sans consultation préalable du public a fait naître des craintes importantes dans la population tant en ce qui concerne l'impact potentiel sur la santé des technologies utilisées que relativement au respect de la vie privée des personnes.

L'association de consommateurs l'UFC-Que Choisir milite pour qu'un protocole de mesure clair soit mis en place afin de vérifier le respect des normes et qu'une prestation annexe spécifique permettant au consommateur de faire vérifier les niveaux d'émission de son installation soit créée.

CONSIDERANT la nécessité de suspendre le déploiement des compteurs de type Linky tant que toutes les garanties relatives à la santé et au respect de la vie privée ne sont pas communiquées aux Saint Saturninois,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER une motion pour demander à la société Enedis la suspension du déploiement des compteurs de type « Linky » sur la commune jusqu'à ce que la population obtienne des garanties et soit rassurée sur le fonctionnement et les modalités de contrôle de ce système de comptage.

PRECISER que cette délibération sera transmise à monsieur le Directeur départemental d'Enedis.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018
de la publication le 09/05/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-41

OBJET : *CONVENTION 20 000 ARBRES EN VAUCLUSE A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE*

RAPPORTEUR : Monsieur Rémy COUSTON, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable.

Dans le cadre de la politique environnementale de la commune, il est proposé de réaliser des aménagements paysagers en bénéficiant du dispositif 20 000 arbres en Vaucluse mis en œuvre par le Département de Vaucluse.

Pour cela, la municipalité a identifié plusieurs lieux pour réaliser des plantations et revaloriser les espaces naturels.

Il s'agit notamment de La Pastourelle, du centre du village, de l'avenue de la Gare et des écoles, de la route du Puy et également des collines...

Il est proposé de s'engager sur la fourniture et la livraison de végétaux pour une valeur de 15 000 € HT avec une participation communale à hauteur de 20 % du coût du projet.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser des aménagements paysagers dans le village et dans les collines,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER un projet d'aménagement paysager à hauteur de 15 000 € HT avec un autofinancement de 3 000 € HT.

S'ENGAGER à signer une convention avec le Département de Vaucluse pour le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, volet : 20 000 arbres en Vaucluse.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée ainsi que tous actes et documents afférents à ce dossier.

PRECISER que les crédits nécessaires seront ouverts au budget.



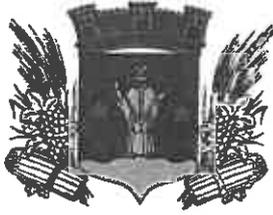
RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	1	1

GAZONNET Simone

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-42

OBJET : *RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre d'un avancement de grade, il est proposé de créer le poste suivant :

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 01/07/2018 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emploi créé			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

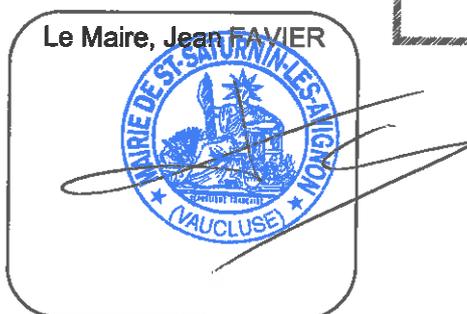
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2018.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 23	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018
de la publication le 09/05/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-43

OBJET : *TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES*

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations, aux salles communales, au transport et à la sécurité civile.

VU la délibération n°2016-12-106 du conseil municipal du 13 décembre 2016 fixant les prix des locations pour la salle des fêtes, son hall d'entrée, et la salle Jean Mounition de la maison des associations « l'Oustau ».

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs de location des salles communales et notamment les cautions liées au nettoyage et aux éventuelles dégradations,

Il est proposé de fixer les tarifs de location et le montant des cautions figurant sur le tableau joint en annexe.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les tarifs ci-annexés pour la location des salles communales.

PRECISER que ces tarifs s'appliqueront aux contrats signés à partir du 1er juin 2018.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-44

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations ci-dessous, au titre de l'exercice 2018, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget 2018	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
--------------------------	---------------------	----------	----------	-------------------

ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE				
COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON	1 500 € (complément aux 500 € déjà votés)	024	FESTIVITE S	1 500 €
CYCLOTOURISME CCSS	300 €	40B	SPORT	300 €

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2018.



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 03 mai 2018

Le Jeudi 03 Mai 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
27/04/2018

Date d'affichage
09/05/2018

Présents :

FAVIER Jean – BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – HERMANN Catherine – POMMEL Martine – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme COLLET Solange.

Absents excusés :

MALEN Serge – CRISA Laurent.

Absents :

SAGUN Catherine – BENZENGAT Joannie.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-45

OBJET : *TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE*

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER– Maire.

VU la décision n°2008-03-05 du 12 mars 2008 fixant les tarifs des concessions du cimetière et de la redevance d'utilisation de dépositaire communal.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les durées et les tarifs des concessions afin de pouvoir procéder au mieux au suivi des renouvellements,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 23 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

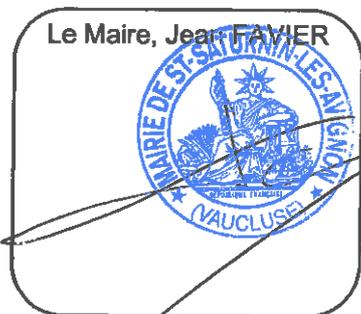
RAPPORTER la décision n°2008-03-05 à compter du 1^{er} juin 2018.

APPROUVER les tarifs des concessions du cimetière et de la redevance d'utilisation du dépositaire communal présentés ci-dessous :

Type de concession	Durée : 15 ans
Type A : 3 places	330 €
Type B : 6 places	550 €
Case du columbarium (3 urnes)	350 €
Dépositaire	30 € pour les 6 premiers mois et 20 € par mois à partir du 7 ^{ème} mois jusqu'au 12 ^{ème} mois.

PRECISER que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} juin 2018.

RESULTAT DU VOTE



VOIX POUR 22	VOIX CONTRE /	ABSTENTION 1
-----------------	------------------	-----------------

DUCLERCQ Jean Pierre

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/05/2018 de la publication le 09/05/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.